Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230710-D2023-195-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/07/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Attribution et autorisation de signature du marché n°2023/46 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une station de lavage de poids lourds (annule et remplace)

N°BC2023-195

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**15**
Nombre de pouvoirs	**1**
Votants	**16**
Secrétaire de séance : Madame Christelle MINARD	

L'an 2023, le 10 juillet à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 04 juillet 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,
Par délibération n°BC2023-062 du 15 mai 2023, le bureau communautaire a attribué et autorisé la signature du marché n°2023/46 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une station de lavage de poids lourds avec le groupement dont la société IMING SERVICES est le mandataire (et composé avec la société BCF INGENIERIE SARL D'ARCHITECTURES). Pour rappel, une seule offre avait été reçue dans le cadre de cette consultation.

La société BCF INGENIERIE SARL D'ARCHITECTURES n'ayant pas été en mesure de remettre dans le délai imparti les attestations prouvant qu'elle a souscrit et acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles, celle-ci doit être exclue de la procédure de passation conformément aux articles L. 2141-2 et R.2143-7 du code de la commande publique.
Conformément à l'article L.2141-13 du code de la commande publique, il a été demandé au mandataire du groupement, la société IMING SERVICES, de remplacer le cotraitant faisant l'objet d'un motif d'exclusion par un autre opérateur économique dans un délai de dix jours.
Le mandataire du groupement a proposé un nouveau co-traitant, la société PIXEL SAS D'ARCHITECTURE, et a remis une offre modifiée conforme aux exigences de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Les prix initialement proposés sont inchangés.
La Commission des marchés à procédure adaptée (CoMAPA), réunie le 3 juillet 2023, a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement dont la société IMING SERVICES est le mandataire (et composé avec la société PIXEL SAS D'ARCHITECTURE) qui présente une offre conforme aux attentes et constitue ainsi l'offre économiquement la plus avantageuse.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.1414-3,
VU le code de la commande publique,
VU le 3° de la délibération n° 2021-75 du 12 avril 2021 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et services passés selon une procédure formalisée,
VU l'avis favorable de la CoMAPA réunie le 3 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : ANNULE ET REMPLACE la délibération du bureau communautaire n°BC2023-062 du 15 mai 2023 attribuant et autorisant la signature du marché n°2023/46 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une station de lavage de poids lourds au groupement dont la société IMING SERVICES est le mandataire (et composé avec la société BCF INGENIERIE SARL D'ARCHITECTURES),
ARTICLE 2 : ATTRIBUE le marché n°2023/46 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une station de lavage de poids lourds au groupement dont la société IMING SERVICES est le mandataire (et composé avec la société PIXEL SAS D'ARCHITECTURE) pour une durée estimative de 25 mois et conclu :

- pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire pour partie provisoire de 38 258,00 € HT (toutes tranches comprises) décomposé comme suit :
 - montant global et forfaitaire pour partie provisoire de la tranche ferme : 33 890 € HT ;
 - montant global et forfaitaire de la tranche optionnelle n°1 : 3 528 € HT ;
 - montant global et forfaitaire de la tranche optionnelle n°2 : 840 € HT ;
- pour partie conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de commandes de 10 000,00 € HT ;

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le marché.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 18 juillet 2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 18 juillet 2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Christelle MINARD
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.